**Ordre de service d'action**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

| | |
|---|---|
| **Direction générale de l'enseignement et de la recherche**<br>**Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**<br>**Sous-direction de l'enseignement supérieur**<br>**Bureau des formations de l'enseignement supérieur**<br>**78 rue de Varenne**<br>**75349 PARIS 07 SP**<br>**0149554955** | **Note de service**<br><br>**DGER/SDES/2021-903**<br><br>**29/11/2021** |

**Date de mise en application :** Immédiate
**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 15/01/2022
**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**
**Nombre d'annexes : 0**

**Objet :** modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place des référentiels de diplôme rénovés de la spécialité Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (ANABIOTEC) à partir de la rentrée 2023.

| **Destinataires d'exécution** |
|---|
| DRAAF/SRFD<br>Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles<br>Inspection de l'Enseignement Agricole<br>Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP)<br>Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)<br>Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) |

**Résumé :**
Consultation sur le projet de référentiel rénové du BTSA spécialité Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales.

La présente note de service a pour objet de présenter les modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place des référentiels de diplôme du BTSA spécialité Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (ANABIOTEC) à partir de la rentrée 2023.

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation ont préalablement été soumis à la commission professionnelle consultative (CPC) Agriculture, Agroalimentaire et Aménagement des espaces pour avis conforme qui a été obtenu le 22 juin 2021.

Les référentiels de diplôme, incluant les référentiels de formation, sont mis en consultation auprès des équipes enseignantes avant leur présentation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) et au Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA).

**Les documents sont mis en ligne à partir du 1er décembre 2021 pour une consultation dans les établissements jusqu'au 15 janvier 2022**.

Ils sont accessibles sur le site Chlorofil.fr, à la rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement / Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court /BTSA - Brevet de technicien supérieur agricole / Réforme des BTSA : rénovations en cours » https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/reforme-renovation

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader. Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques jusqu'au 15 janvier 2022 par courrier électronique, à l'adresse suivante : renovations-btsa.dger@agriculture.gouv.fr

Plusieurs consultations sur les BTSA allant être prochainement en cours, les équipes sont invitées à intituler leur mail : « rénovation Anabiotec – établissement XXX ».

Les suggestions et questions seront traitées par les services de la DGER concernés.

La directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL